CDOS CANTAL FRANCE
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Cantal'ympique

DECEMBRE 2014 — LETTRE DE LIAISON N°7

CNDS 2015

A le demande du nouveau chef de service jeunesse et sport, à la DDCSPP, Monsieur Yassine CHAIB, que nous accueillons avec plaisir dans le Cantal, une première réunion d'information sur le CNDS s'est déroulée à la Maison des Sports, le 6 novembre dernier. Au cours du mois de décembre, des réunions à thème : soutien à l'emploi sportif et réduction des inégalités à la pratique sportive seront aussi proposées.
Même si le calendrier 2015 de dépôt des dossiers sera sensiblement le même que celui de 2014, il est important que, dès maintenant, les structures désirant demander un financement CNDS s'en préoccupent.
Le seuil de base, soit 1500 € et 1000 € en ZRR, reste inchangé. Ce seuil est élevé pour beaucoup de clubs. Par contre, tous les comités qui feront l'effort de déposer un dossier tête de réseau, accompagné de leur projet de développement départemental, comme c'est déjà le cas pour beaucoup, doivent pouvoir prétendre à un financement.
Les personnels de la DDCSPP, les élus bénévoles et les salariés du CDOS sont à votre disposition pour toute information et pour toute aide éventuelle.

Le Président du CDOS
Robert LAGARDE

PARTENAIRES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

cantal LE DÉPARTEMENT

Groupama
Toujours là pour moi.

CNDS Le sport pour tous
Centre National pour le Développement du Sport

AURILLAC POUR ELLES

1800 inscriptions pour la 1ère édition d'Aurillac pour Elles !

Le 12 octobre dernier, le CDOS Cantal a organisé une épreuve à allure libre, marche ou course, exclusivement réservée aux femmes, licenciées ou non.
Cette action a été menée dans le cadre du mois national de mobilisation contre le cancer du sein : « octobre rose ». Elle a pu être mise en place grâce au partenariat du CDOS avec les Comités Départementaux de la Retraite Sportive et la Gymnastique Volontaire, la DDCSPP, l'I.U.T. GEA Aurillac, le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer et avec le soutien du Conseil Général et de la Ville d'Aurillac.
Les participantes ont pu marcher ou courir sur les bords de la Jordanne, le long d'une boucle de 5 kms dont le départ et l'arrivée se situaient à la Maison Départementale des Sports.

Un chèque d'un montant de 11 600€ représentant les bénéfices de cette action a été remis au Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer, à partager avec l'ARDOC.

L'équipe du CDOS, salariées et bénévoles, vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2015.

Comité Départemental Olympique et Sportif du Cantal
Maison Départementale des Sports - 130 av du Général Leclerc - 15000 AURILLAC
Tél : 04.71.64.46.52 - cdos.cantal@wanadoo.fr

Ça s'est passé près de chez vous ...

Semaine Départementale du Sport Handicap

La première édition de la semaine départementale « Sport et Handicap » s'est déroulée **du 15 au 20 septembre 2014**.
Organisée par le CDOS en partenariat avec le Comité de Sport Adapté le Club Handisport d'Aurillac.
Elle a connu un franc succès avec **319 participations** sur le département.
39 clubs sportifs ont ouvert leurs portes aux personnes en situation de handicap.

Suite à cette semaine, 22 participants se sont inscrits dans des clubs ordinaires (Badminton, Basket, Country)
et adaptés (Escalade, Natation).

Cette action sera reconduite en **2015.**

SENTEZ-VOUS SPORT

Sentez-vous Sport
C'est bien plus que du sport !

Le CDOS du Cantal a proposé, **le mercredi 17 septembre**, une journée Sentez-vous Sport, à Aurillac, sur le site de Peyrolles, à destination des jeunes de 6 à 16 ans. Ce public a ainsi pu découvrir gratuitement des pratiques inédites, s'initier à de nombreuses disciplines, et ceci dans le but de préserver sa santé.

Plusieurs initiations sportives ont été proposées aux jeunes et aux enfants, de manière libre et gratuite, de 14h à 17h :
Escrime, Judo, Pétanque, Rugby, Hand, Basket, Escalade, Tir à l'arc, Relais, Course d'orientation, Ultimate, Sarbacane.

Préalablement à la manifestation, les centres de loisirs proches d'Aurillac avaient été invités. 200 enfants, dont 15 handicapés, ont ainsi pu profiter de la journée Sentez-vous Sport. Ils ont découvert et pratiqué des activités, encadrés par des personnes diplômées.

Le CDOS a aussi offert à chaque enfant une casquette avec le logo Sentez-vous-Sport, ainsi que le goûter.

Sportif CANTALIEN /Trophée GROUPAMA

Remise du 3ème trophée de l'année 2014

Le trophée à été attribué à **Stéphane MATHIEU**, licencié au Vélo Club Maursois, qui a accompli une superbe saison avec plusieurs performances de haut niveau.

Une sympathique réception a été organisée **à la Mairie de MAURS le 8 novembre** en présence de nombreuses personnalités.

L'écho des comités....

Le Comité Départemental des médaillés de la **Jeunesse et des Sports** participe à la commission d'attribution des **médailles de bronze, d'argent et d'or de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.**

Il vous invite donc à adresser **des candidatures** à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - BP 739 - 15007 AURILLAC CEDEX.

Le comité vous rappelle qu'un mémoire de proposition doit être rédigé. Les documents sont disponibles au siège des médaillés ainsi qu'au secrétariat du CDOS, à la Maison des Sports.

COUPES OFFERTES PAR LE CDOS

Le Comité Olympique du Cantal offre toujours des coupes aux associations sportives pour des manifestations d'intérêt au moins départemental.
Les clubs et comités peuvent en faire la demande auprès du CDOS Cantal.

A vos agendas...

Préparation de la campagne CNDS 2015

Mise en place de tables rondes animées par la DDCSPP et le CDOS :

AXE 1 : soutien à l'emploi

- Lundi 8 décembre de 18h à 19h
- Mercredi 17 décembre de 10h à 11h

AXE 2 : réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive

- Jeudi 11 décembre de 15h à 16h
- Mardi 16 décembre de 18h à 19h

Lieu : MAISON DES SPORTS à AURILLAC

La réforme des rythmes scolaires et le temps d'activités périscolaires

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif de répartir les heures de classe sur la semaine en allégeant la journée de classe. Elle vise une meilleure articulation entre les temps scolaires et périscolaires.
Elle permet notamment aux élèves d'accéder à des **activités sportives**.

Le décret du 24 janvier 2013 fixe les nouveaux principes d'organisation hebdomadaire des élèves, parmi lesquels :
3 heures d'activités supplémentaires de temps d'activités périscolaires (TAP)
Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

Ces TAP sont du ressort et de la responsabilité de la collectivité. De plus, la tarification ou non des activités, comme leur contenu, relève également de la compétence de la commune.
Les activités sont facultatives pour les enfants. Toutefois chacun doit pouvoir en bénéficier.

Règlementation :

L'encadrement est assuré par :

- Un professionnel qualifié titulaire (ou en cours d'acquisition) d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification conformément aux dispositions du code du sport
- Un bénévole sous réserve d'être titulaire d'une qualification fédérale délivrée dans la discipline concernée à la condition que l'activité soit organisée par un club affilié à une fédération sportive agréée
- Un membre permanent de l'équipe pédagogique titulaire du BAFA et d'une qualification fédérale
- Un agent territorial

D'autre part, le code du sport précise que toute association sportive a l'obligation de souscrire des contrats collectifs d'assurance couvrant la responsabilité civile de tous les participants.
Cette couverture vise les préposés salariés, bénévoles et pratiquants du sport.

Réf :
Vademecum « Implication du mouvement sportif dans les nouvelles activités périscolaires »
Lien :
http://franceolympique.com/files/File/actions/education/vademecum_implication_mvt_sportif_activites_periscolaires.pdf

Votre association 100% en ligne

Désormais vos démarches de création et de modification peuvent se faire sur Internet :
compteasso.service-public.fr

A l'attention des associations employeuses :

Le CDOS, par l'intermédiaire du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB), peut établir les bulletins de paye ainsi que les déclarations sociales de vos salariés.
L'URSSAF a mis à notre disposition un logiciel de paye : **Impact Emploi**.

Coût mensuel de la prestation :

- 15 € pour le 1er salarié
- 5 € pour le 2ème et les suivants

Contact :

CDOS Cantal : 04.71.64.46.52
Cdos.cantal@wanadoo.fr

A destination des associations sportives :

Vous pouvez communiquer **des informations** par le biais de Cantal'ympique. Pour cela, veuillez simplement transmettre vos articles au CDOS :

- ***Par voie postale*** : Maison des Sports, 130 avenue du Général Leclerc, 15000 Aurillac.
- ***Par E-mail :*** cdos.cantal@wanadoo.fr

Bulletin réalisé et édité par le CDOS Cantal, diffusé gratuitement aux partenaires du Mouvement Sportif Départemental
Directeur de publication :
Robert LAGARDE
Comité de rédaction :
Marie ONNO - Josiane POUGET

Rejoignez-nous sur le web
http://cantal.franceolympique.com

CDOS CANTAL FRANCE
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF